

■ Rectification de l'inscription au journal no. 1559 du 17. 11. 2004, publié dans la FOSC no. 228 du 23. 11. 2004, p. 16.
Caisse de retraite anticipée en faveur des métiers de l'artisanat du bâtiment du Canton du Valais (RETAVAL), à Sion, CH-626.7.004.339-6, dans le but d'éviter le licenciement et le chômage des travailleurs âgés, les partenaires sociaux accordent la priorité à la retraite anticipée dès 62 ans révolus, fondation (FOSC no 228 du 23.11.2004, p. 16, publ. 2554316). Inscription ou modification de personnes: Carron, Blaise, de Fully, à Monthey, membre, avec signature collective à deux [non: vice-président]; Morard, Jeanny, de Ayent, à Ayent, vice-président, avec signature collective à deux [non: membre].
Journal no 1605 du 26.11.2004
(02569602 / CH-626.7.004.339-6)